

1. Modalités de la consultation publique

Conformément à la réglementation, la consultation électronique du public sur le projet de PCAET de l'Agglomération Gaillac-Graulhet s'est déroulée sur une durée de 1 mois, du **1^{er} au 31 mai 2022**.

L'objet de la consultation était de recueillir les observations du public sur le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial.

Les documents soumis à la consultation du public, sous forme dématérialisée, étaient les suivants :

- Diagnostic du PCAET,
- Stratégie du PCAET,
- Programme d'actions 2022-2028 du PCAET,
- Évaluation environnementale stratégique du PCAET,
- Avis de l'autorité environnementale,

Les observations pouvaient être exprimées par l'intermédiaire d'un formulaire électronique accessible sur le site internet de l'agglomération, ou bien sur un registre papier mis à disposition du public à l'accueil du centre de ressources situé à Técoou, avec l'ensemble des documents soumis à la consultation, pendant toute la durée de celle-ci.

L'avis de parution de la consultation a fait l'objet d'un affichage sur le panneau du siège de l'Agglomération Gaillac-Graulhet et a été publié sur le site internet de la collectivité quinze jours avant le démarrage de la consultation.

Dès le mois d'avril :

Un courrier a été envoyé auprès des 59 mairies du territoire ainsi qu'auprès des établissements recevant du public (médiathèques, MJC, CCAS,...) et des partenaires identifiés.

Le 8 avril une réunion de présentation du PCAET a été organisée pour le conseil de développement (CODEV). A la suite, les documents ont été transmis aux membres du CODEV pour avis. Ces avis sont disponibles à la demande par mail auprès de l'agglomération de Gaillac-Graulhet.

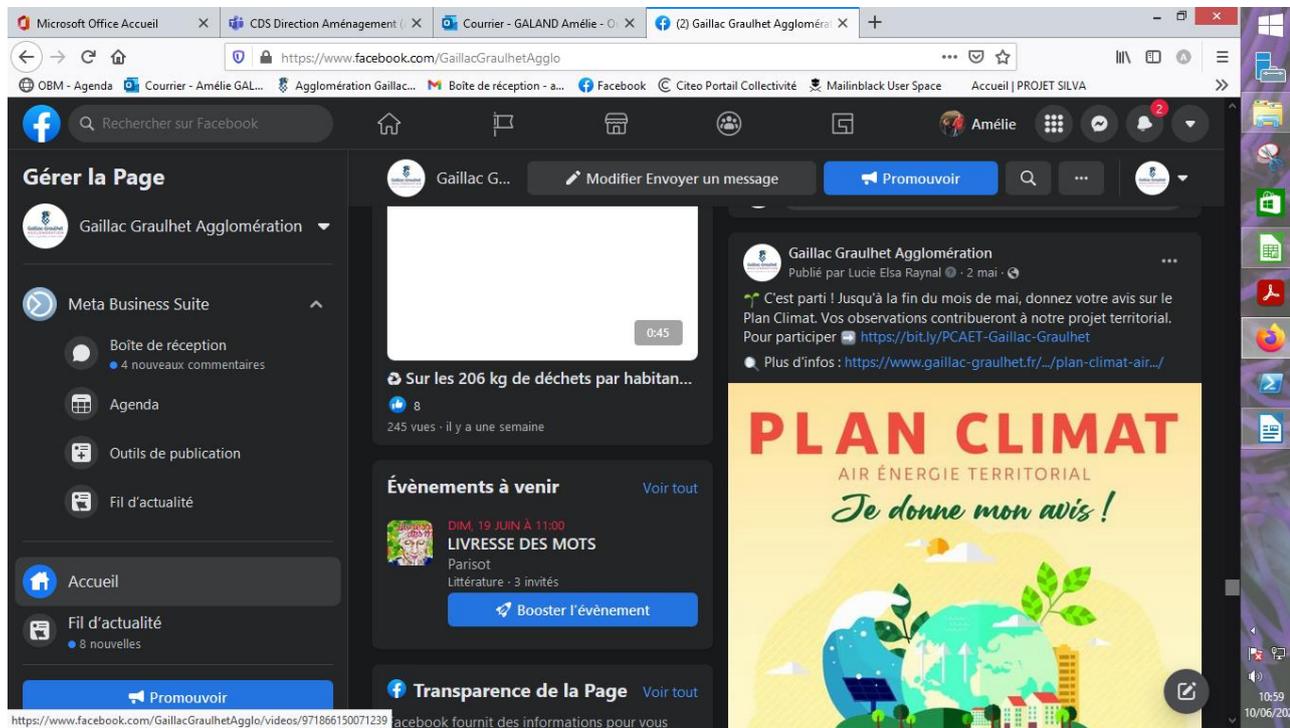
Une affiche a également été créée et mise à disposition des partenaires, mairies,

Une actualité a été créée sur l'accueil du site internet de l'agglomération ainsi que sur les pages des réseaux sociaux.

Site internet de l'agglomération



Actualité sur la page Facebook de l'Agglomération.



Article de presse (La Dépêche du Midi)

Graulhet. L'Agglomération consulte sur le Plan climat



Le Plan climat est consultable sur le site internet ou au siège de l'agglomération à Técou.

Publié le 24/05/2022 à 05:09

Depuis le début du mois de mai, la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a lancé une consultation publique sur son projet de Plan climat air-énergie territorial (PCAET). Ce dernier est à l'élaboration depuis 2018.

Le Plan climat a pour objectif d'accélérer la lutte contre le changement climatique en France et à l'international. Son but est d'accélérer la transition écologique, d'améliorer le quotidien de tous les Français et s'engager vers la neutralité carbone. Il s'appuie sur un diagnostic territorial pointant les secteurs les plus polluants de l'agglomération (résidentiel, transports et agriculture) et se fixe pour ambition de couvrir 100 % des consommations d'énergie du territoire par la production d'énergies renouvelables (EnR). Cela revient à multiplier par trois les productions d'EnR sur le territoire à horizon 2050.

Jusqu'au 31 mai, vous êtes invités à donner votre avis et vos éventuelles observations sur la page internet de l'agglomération. Si vous préférez la version papier, vous pouvez aussi consigner vos observations et propositions sur un formulaire papier mis à disposition à l'accueil de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet à Técou, du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 30.

Correspondant

2. Bilan de la consultation

Durant la période de consultation (du 1^{er} au 31 mai 2022), **30 contributions** (dont 26 avec commentaires) ont été enregistrées par voie numérique, via le formulaire en ligne.

En complément, un courrier provenant d'une association locale « Vent Contraire » a été reçu le 6 mai 2022.

Le syndicat mixte du bassin versant Tarn Aval a envoyé ces remarques, par mail, le 31 mai 2022.

Aucune contribution n'a été enregistrée en dehors de la période réglementaire.

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois , le 26 juin 2020 qui a donné des compléments sur le diagnostic en lien avec la thématique de l'eau potable pour alimenter le diagnostic.

Le conseil de développement de l'agglomération a également émis un avis complet sur le PCAET.

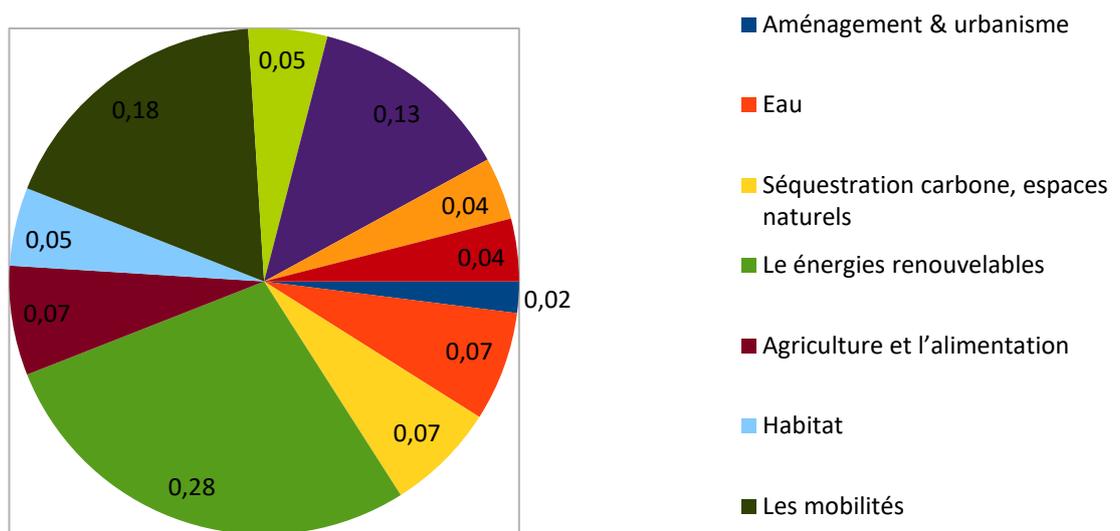
ANALYSE DES AVIS DU PUBLIC (via le formulaire)

Communes	Nbre
BEAUVAIS SUR TESCOU	2
CADALEN	3
CESTAYROLS	1
COUFOULEUX	2
FLORENTIN	1
GAILLAC	5
GIROUSSENS	2
GRAULHET	2
LISLE-SUR-TARN	1
PARISOT	1
PEYROLE	1
RABASTENS	3
SALVAGNAC	2
SENOUILLAC	2
TAURIAC	1

16 communes représentées soit, 27 %.

Thèmes abordés	%
Aménagement & urbanisme	2 %
Eau	7 %
Séquestration carbone, espaces naturels	7 %
Les énergies renouvelables, dont :	28 %
<i>Éolien</i>	<i>14 %</i>
<i>Solaire-photovoltaïque</i>	<i>12 %</i>
<i>Méthanisation</i>	<i>2 %</i>
Agriculture et l'alimentation	7 %
Habitat	5 %
Les mobilités	18 %
Avis général sans thématique	5 %
La mobilisation du territoire-la sensibilisation	13 %
Les déchets	4 %
Éclairage public	4 %
TOTAL	100,00 %

Les énergies renouvelables est le thème prédominant.



Synthèse des observations

En préalable, il est à noter que plusieurs contributeurs remercient la collectivité pour le travail accompli et souhaitent rester informé et mobilisé.

En ce qui concerne la communication, les mairies et les partenaires ont été invités à relayer l'information sur leur site internet, pages de réseaux sociaux, etc. Certaines communes ont publié l'information relative à la consultation du public.

La presse locale a relayé l'information avec un article dans le journal « La Dépêche du Midi » à la fin du mois de mai 2022.

Il n'y a eu aucune observation sur le formulaire papier mis à disposition du siège de l'agglomération.

Une majeure partie des contributions est constituée de **propositions très concrètes d'actions** pour aller plus loin et plus vite dans la transition énergétique du territoire et pour amplifier les ambitions et objectifs fixés dans le PCAET.

Un certain nombre de contributions relève les efforts engagés par la collectivité dans plusieurs domaines ; d'autres portent sur des demandes d'actions de politiques publiques sur : les déplacements (en particulier le déploiement du vélo), l'information sur la production d'énergies renouvelables à partir du photovoltaïque et une meilleure gestion de l'eau.

28 % des retours abordent la production d'énergies renouvelables avec des **mécontentements sur l'éolien**. Les remarques montrent un engouement pour le déploiement de l'énergie solaire à partir de panneaux photovoltaïques.

Il en est de même pour l'association « Vent Contraire » qui exprime, dans le courrier de réponse envoyé à l'agglomération, le souhait de supprimer le potentiel éolien du territoire.

3. Les réponses apportées par l'agglomération Gaillac-Graulhet

L'agglomération remercie l'ensemble des contributeurs. Chacun d'entre eux recevra une réponse écrite de l'agglomération.

Des représentants du conseil de développement seront reçus, au mois de septembre, pour compléter la réponse écrite.

L'association « Vent Contraire » et le syndicat de rivières « Tarn Aval » recevront une réponse écrite, par courrier, regroupant les éléments ci-dessous.

Les principales modifications apportées aux documents du PCAET ont été portées à l'arbitrage des élus.

Sur la stratégie en matière de production d'énergies renouvelables, une évolution a été réalisée sur l'éolien.

L'objectif chiffré n'a pas été retenu (50GWh en 2050). Un complément écrit est proposé pour la partie « stratégie territoriale » ainsi qu'un édito pour la synthèse du PCAET.

Les raisons de cette modification sont les suivantes : la forme actuelle des éoliennes est trop impactante pour le territoire, notamment sur les enjeux paysagers et touristiques. L'acceptabilité de ce type de projet nécessite un travail de concertation avec les acteurs du territoire.

N°	Observations/remarques du public	Réponses de l'agglomération Gaillac-Graulhet
1	Le document semble complet. Beaucoup d axes et de proposition à mettre rapidement en place. Un état des lieux objectif à faire me semble t il par commune pour trouver les axes d amélioration les plus urgents . Sensibilisation et participation verte des citoyens et élus au moyen de réunions publiques dans chaque commune. Une réaction plus rapide des élus de la commune de l agglo et du département.	Le diagnostic initial du PCAET a été construit à l'échelle du territoire de l'agglomération. Des indicateurs de suivi ont été définis pour chaque fiche-action. Les instances de suivi assureront la mise à jour des actions et des objectifs associés. A l'automne 2022, l'agglomération Gaillac-Graulhet met en place un réseau d'élus communaux « référent climat ». L'objectif est de mobiliser les élus et créer un réseau d'échanges pour favoriser les actions « concrètes » en faveur de la transition écologique, sur chaque commune du territoire. Dans un 2ème temps, les élus communautaires et municipaux pourront bénéficier d'une formation spécifique, sur les enjeux écologiques et énergétiques (avec l'aide de l'Ademe Occitanie).

2	<p>Bonjour</p> <p>J ai lu avec attention le PCAET et je pense qu'il faut insister sur les deux principaux axes d amélioration.</p> <p>1) L'énergie renouvelable notamment les panneaux solaires, je sais pour en avoir discuté avec mes beaucoup de personnes qu'ils manquent vraiment de informations à ce sujet, l'auto-conso proposée aujourd'hui (et donc je dispose) permet, en plus de la démarche écologique, de faire des économies substantielles.</p> <p>2) le stockage du carbone (reboisement) doit pouvoir être organisé au de-la des zones communales, en impliquant le domaine privé à travers une démarche pédagogique ciblée.</p> <p>Merci</p>	<p>L'agglomération a réalisé, en 2019, un cadastre solaire en ligne : https://gaillac-graulhet-agglo.insunwetrust.solar. Les actions 8 et 9 favorisent la mise en œuvre d'actions de communication sur la production d'ENR à partir de panneaux photovoltaïques (réunions publiques, stands sur des manifestations,...).</p> <p>L'action 17 porte sur la préservation des espaces naturels, mais également sur la végétalisation des espaces publics. La mise en route de cette dernière est prévue dès 2023. Le stockage carbone se déploie également sur le domaine privé avec un focus sur les terres agricoles (actions n°19 et 32).</p>
3	<p>La synthèse PCAET est intéressante, instructive et surtout très significative des leviers et des possibilités dont dispose la Communauté de l'Agglomération et les Communes dans la lutte contre le réchauffement climatique. Il me semble qu'à ce titre les exemples d'action donnés en page 24 et 27 sont loin de refléter la réalité. L'isole sur Tarn par exemple autorise des constructions sur la moindre parcelle de terrain disponible et s'emploie à détruire des friches considérables, essentielles à la biodiversité, pour construire des lotissements d'un autre temps, sans aucune considération ni préoccupation écologique ou de développement durable (absence de panneaux solaires, absence de gestion de l'eau, ...). Sans parler de l'éclairage public sur cette commune qui est aussi considérable qu'aberrant.</p>	<p>Plusieurs fiches actions portent sur l'articulation des objectifs du Plan Climat et les documents d'urbanismes (actions n° 16 et 18). Depuis décembre 2021, l'agglomération s'est lancée dans la révision du SCOT et l'élaboration de son 1^{er} PLUI. Les futurs documents d'urbanismes devront être compatibles avec le PCAET. Les objectifs et les enjeux sur la transition écologique et énergétique seront intégrés (en référence avec la loi Climat & Résilience 2021).</p> <p>Une fiche action (n°5) est dédiée à la rénovation et la maîtrise des consommations de l'éclairage public. Des ateliers « énergies » sont proposés aux élus pour engager des démarches en ce sens.</p>
4	<p>Très intéressant mais il aurait été plus judicieux qu'il soit consultable en version papier dans chaque mairie pour rapprocher les citoyens du plan. Le PCAET est en lecture trop générique et ne montre pas assez les actions concrètes qui doivent être menées suite au plan ainsi que les liens avec les autres compétences de l'agglomération (école, espaces verts, urbanisme.....comme le PLUI le PAT...)</p>	<p>L'ensemble des documents soumis à la consultation ont été disponibles, en version papier, au centre de ressources de l'agglomération situé à Técoou (du 1^{er} au 31 mai selon les horaires d'ouvertures de l'accueil du public).</p> <p>Conformément à la réglementation en vigueur, le comité technique de suivi du PCAET s'efforcera de suivre le plan d'action et ces indicateurs annuellement. Des mises à jour seront proposées au comité de pilotage pour validation. Les pilotes et partenaires du plan d'actions seront sollicités, à minima, une fois par an.</p>

5	<p>Beaucoup trop d'études et de prospectives sans que cela débouche sur du concret massif ou des aides financières pour ceux qui réalisent des installations de production solaire (ou autre). On pourrait par exemple prévoir une aide de 500 euros pour un maximum de 500 installations photovoltaïques créées / an sur une durée de 5 ans (soit 1,25M euros d'investissement). Ce serait incitatif et concret. Des critères: installateur local, matériel français ou européen pourraient être imposés pour bénéficier de l'aide, ce qui favoriserait le travail local et se solderait par un retour d'impôts dans l'agglomération issu des entreprises locales existante et / ou nouvellement créées pour réaliser ces installations.</p> <p>Faire des réunions publiques dans les communes sur le thème du solaire et de l'autoconsommation (en profiter pour préciser les nouveaux gestes de tri des déchets pour accompagner le changement de 2023, ce qui fait 2 sujets du plan climat traités en même temps).</p> <p>Il faut aussi inciter l'état (élections législatives en vue) à repropose des plans de type TEPCV qui ont permis à de nombreuses communes de passer à un éclairage public à leds économe. Il faut aussi encourager l'extinction nocturne de l'éclairage public pour ceux qui n'y sont pas passés.</p> <p>Les commissions de l'agglomération dans lesquelles il n'y a pas de décisions majeures ou d'enjeux politiques importants à prendre devraient se dérouler en visio pour réduire les émissions de CO2 liées à la mobilité. Les réunions en présentiel seraient réservées à l'exécutif, aux conseils d'agglomération ainsi qu'aux débats à enjeu politique.</p> <p>Réduire le recours aux cabinets d'étude au strict minimum et consacrer l'économie aux incitations financières (isolation, production d'ENR) etc...</p>	<p>A ce jour, le plan d'action ne prévoit pas d'incitations financières directes auprès des usagers pour l'installation de panneaux photovoltaïques ou autres. Une fois le PCAET validé, l'agglomération deviendra « coordinatrice de la transition énergétique ». Des financements seront éventuellement mobilisables en fonction des appels à projets à venir.</p> <p>Plusieurs descriptions d'actions abordent l'aspect « sensibilisation/information des acteurs du territoire ». Ces démarches de communication se feront tout au long du Plan Climat à plusieurs niveaux (enfants, jeunes, grand public, élus, entreprises,...) sur diverses thématiques et par divers moyens. Un plan de communication annuel est en cours de réalisation.</p> <p>Depuis le début de la crise sanitaire, les élus et agents de l'agglomération s'efforcent d'organiser et de participer à des réunions en distanciel. La fiche-action n°27 vise l'éco-exemplarité des collectivités en matière de déplacements professionnels.</p> <p>Des études préalables sont, pour la plupart du temps, nécessaires avant la mise en œuvre d'un projet. L'agglomération met en synergie les plans et les programmes pilotés par les différents services.</p>
6	<p>OUI à l'aménagement de tous les bâtiments privés et publics de panneaux solaires et photovoltaïques.</p> <p>NON à l'installation de parcs éoliens.</p> <p>OUI aux autres mesures : biogaz, développement infrastructures pour cycles, ...</p>	<p>Les actions n°7 à 11 favorisent le déploiement de projet de production d'énergie à partir du solaire et de la biomasse.</p> <p>Le plan d'action ne comporte aucune fiche-action sur le déploiement de parc éolien. Suite à la consultation du public et à l'issue des instances de gouvernance de l'agglomération Gaillac-Graulhet, les élus du territoire ont souhaité supprimer le potentiel éolien chiffré (50GWh pour 2050). La stratégie « Territoire à Énergie Positive en 2050 » est maintenue. La production d'énergies renouvelables est ciblée sur le solaire (photovoltaïque), le bois-énergie et la méthanisation.</p>
7	<p>Bonjour,</p> <p>J'ai un avis positif sur le PCAET. Merci pour ces informations.</p> <p>Je suis volontaire pour participer à des actions valorisantes pour le climat.</p>	<p>Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de la suite des travaux.</p>

8	<p>A l'observation dans le PCAET: "Le secteur des transports est quasi exclusivement dépendant des produits pétroliers, ayant un fort impact sur les émissions de GES et de polluants atmosphériques": Au-delà du covoiturage et TAD, il serait vraiment temps de mettre en place une politique de déplacement doux (pistes et bandes cyclables) sur l'Agglo !</p>	<p>Une des 5 orientations stratégiques du PCAET est « Développer une mobilité alternative à la voiture individuelle ». Cette orientation a été déclinée sur un axe opérationnel « Développer les modes actifs » avec 8 fiches actions dédiées.</p> <p>Un plan Vélo communautaire a été travaillé entre 2019 et 2021 associant le Département du Tarn, les communes les plus concernées par le sujet des déplacements en vélo et les clubs cyclos du territoire. Il définit les aménagements cyclables à réaliser à l'horizon 2030 et les actions complémentaires à mettre en place pour favoriser l'usage du vélo dit « du quotidien ». Ce plan vélo devrait être proposé à validation en conseil communautaire d'ici la fin de l'année 2022. Il appartiendra ensuite aux communes et à la communauté d'agglomération de réaliser les aménagements prévus, selon leurs calendriers et budgets disponibles.</p>
9	<p>Bonjour, je lis le PCAET, et je remarque que sur le Plan d'actions partenarial, vous n'avez pas prévu d'intégrer l'association GAILLACAVELO comme partenaire. Est-ce un oubli ? Ou considérez-vous que favoriser l'usage du vélo dans une ville (pourtant plate) où tout est à faire en aménagement urbain (pistes cyclables, stationnements,..) serait inutile pour décarboner les transports ?</p>	<p>L'association GAILLACAVELO, récemment créée en 2021, est bien identifiée par la Communauté d'Agglomération comme partenaire local sur le sujet du vélo. Toutefois, pour ce qui concerne les aménagements cyclables internes au centre-ville de Gaillac, la commune reste compétente pour les réaliser. Il est donc recommandé à l'association de se rapprocher de la municipalité de Gaillac pour participer à ces réflexions.</p>
10	<p>Je m'interroge sur le développement de l'éolien évoqué dans le PCAET. Il est mentionné du « petit éolien ». Quelles sont les chiffres permettant de qualifier une éolienne de « petite » ? À l'heure où de nombreux projets éoliens sont abandonnés au niveau national comme international, notre territoire serait à contre courant alors que des études pointent de nombreux problèmes liés à l'éolien (recyclage des matériaux utilisés, problèmes de santé, impact sur la revente immobilière.... La liste est longue !). À Peyrole, nous avons été confrontés à un projet éolien que la très grande majorité de la population a rejeté en élisant une nouvelle équipe municipale mobilisée contre ce projet justement ! N'est-ce pas cela la démocratie ?</p>	<p>Le petit éolien sont des installations de petites tailles (mât de 10 à 15 m de haut), éloignées du réseau national. C'est souvent le cas en milieu rural.</p> <p>Suite à la consultation du public et à l'issue des instances de gouvernance de l'agglomération Gaillac-Graulhet, les élus du territoire ont souhaité supprimer le potentiel éolien chiffré (50GWh pour 2050). La stratégie « Territoire à Energie Positive en 2050 » est maintenue. La production d'énergies renouvelables est ciblée sur le solaire (photovoltaïque), le bois-énergie et la méthanisation.</p>
11	<p>Apporter de l'activité dans les villages et développer l'agriculture biologique avec des circuits courts de distribution pourraient être deux actions complémentaires.</p> <p>Les voies cyclables manquent aussi cruellement partout.</p>	<p>Les actions n°19, 20 et 21 portent sur l'agriculture, les circuits-courts et la restauration collective. Le déploiement du « Projet Alimentaire Territorial » de l'agglomération permettra abonder ces fiches actions dès 2023.</p> <p>Un plan Vélo communautaire a été travaillé entre 2019 et 2021 associant le Département du Tarn, les communes les plus concernées par le sujet des déplacements en vélo et les clubs cyclos du territoire. Il définit les aménagements cyclables à réaliser à l'horizon 2030 et les actions complémentaires à mettre en place pour favoriser l'usage du vélo dit « du quotidien ».</p>

		<p>Ce plan vélo devrait être proposé à validation en conseil communautaire d'ici la fin de l'année 2022. Il appartiendra ensuite aux communes et à la communauté d'agglomération de réaliser les aménagements prévus, selon leurs calendriers et budgets disponibles.</p>
12	<p>depuis 5 ans , rien n'est fait pour la mobilité dans les communes rurales , à quand un vrai programme pour le transport en commun pour nos communes rurales.</p>	<p>Depuis 2020, l'agglomération a mis à place son 1^{er} Plan de Mobilité (2020-2026). https://www.gaillac-graulhet.fr/mon-agglomeration/amenagement-du-territoire/plan-mobilite/ Plusieurs services sont mis en place sur le territoire (Transport à la demande « TAD », aire de covoiturage,...). D'autres projets sont à l'étude pour faciliter la mobilité durable en zone rurale.</p>
13	<p>Les projets éoliens ne sont pas adaptés à notre territoire. Preuve en est avec le peu de zones blanches disponibles sur votre carte pour l'implantation de tels projets. Nous tenons à notre cadre de vie et à la beauté de notre territoire. l'éolien n'est pas adapté dans une zone où la pression démographique est constante. Le solaire reste la solution la plus adaptée à notre territoire. Des études d'aérologies ont déjà été réalisées dans la forêt de Giroussens et ont démontré que nous ne sommes pas dans une zone favorable à l'éolien. ne gâchons pas nos si beaux paysages avec une telle gabegie.</p>	<p>Suite à la consultation du public et à l'issue des instances de gouvernance de l'agglomération Gaillac-Graulhet, les élus du territoire ont souhaité supprimer le potentiel éolien chiffré (50GWh pour 2050). La stratégie « Territoire à Énergie Positive en 2050 » est maintenue. La production d'énergies renouvelables est ciblée sur le solaire (photovoltaïque), le bois-énergie et la méthanisation.</p>

Madame, Monsieur,

Permettez-moi tout d'abord de faire une remarque. Je pense que cette formule qui laisse la place à toutes les formes de commentaires va rebuter de nombreuses personnes. Une trame,..... un plan, des paragraphes avec les différents sujets auraient permis d'avancer sur le sujet. J'ai l'impression que cette consultation est faite pour pouvoir dire que le public a été consulté mais je me demande comment et qui pourra exploiter ces libres commentaires.... Il serait intéressant de voir le nombre de retours mais bon mission accomplie tous les citoyens auront participé au plan climat !

Après avoir lu toutes ces affirmations qui n'apportent pas de choses vraiment nouvelles, je voudrais juste aborder le problème de l'éolien. Dans notre secteur du Tarn, nous sommes pour l'instant peu impactés aussi l'éolien est vu de loin par les Tarnais. Les informations données par les commerciaux, toujours jeunes, formés par les promoteurs visent au but unique de faire gagner de l'argent....au promoteur. La dernière invention magnifique, l'idée lumineuse qui a germé dans leurs esprits, ce sont les projets avec participation financière des citoyens. Les citoyens ne pourront pas se plaindre, ils sont partie prenante des projets et quand les nuisances de l'éolien apparaîtront au grand jour ils pourront juste se mordre les doigts ! Au niveau de l'agglo vous êtes tenus d'accompagner les porteurs de projets privés, vous voilà impliqués aussi !

Si je parle de l'éolien avec aussi peu de respect c'est parce-que j'ai été concernée et de très près. Sans rien connaître au sujet, juste parce qu'une gentille commerciale m'avait abordée, j'ai signé un bail emphytéotique pour 3 éoliennes sur des terrains m'appartenant. Heureusement il y a eu quelque-part une bonne étoile puisque le temps passant, la société a été revendue et j'ai du signer à nouveau le bail avec un délai de rétractation. Entre-temps je m'étais renseignée et j'ai pu tout annuler, chose rare car en général quand les promoteurs vous tiennent ils ne vous lâchent plus et il y a même dans le contrat une clause de confidentialité !

Depuis le projet en question n'ayant pu se faire, le promoteur n'a rien lâché, a trouvé d'autres terrains à la limite du raisonnable (sur des zones de captages d'eau potable, à 505 mètres des habitations, et j'en passe.... puisque c'est le lot habituel, dossier de plus de 1000 pages et 15 annexes). De 10 éoliennes au départ, il a essayé à 7 pour finir à 4 de 180 mètres de haut. Malgré le refus du Préfet, le promoteur a fait un recours et puis la Société a encore changé de propriétaire.... Enfin c'est toujours le même scénario.

14 Alors quand je vois que dans votre document vous considérez comme une opportunité, les retombées locales des énergies renouvelables dans notre département attractif et touristique, je me demande si vous visualisez une éolienne dans nos paysages magnifiques. Trouvez-vous sympathique Saint Félix de Lauragais flanqué de ses poteaux blancs, trouvez-vous que les éoliennes derrière la cité de Carcassonne sont à leur place et celles derrière le château de Sévérac en Aveyron ? Pensez-vous que quelques milliers d'euros lancés aux Maires en mal d'argent vont aider à rendre notre territoire attractif ?

Intégrer les énergies renouvelables aux réseaux électriques, avez-vous entendu parler de Saint Victor et Melvieu en Aveyron ? Avez-vous envie de métastaser notre Tarn en ouvrant la porte à cette toile d'araignée mortifère ? Avez-vous entendu parler des vaches malades dans les exploitations agricoles près des éoliennes, des riverains qui souffrent à cause des infrasons émis par ces machines. Vous parlez de préserver la qualité de vie des habitants alors ne banalisez pas l'éolien, ne traitez pas de façon désinvolte sur une belle étude ce scandale du siècle. Partout dans le monde la révolte gronde, des milliers d'associations se créent. Les réseaux sociaux le rapportent chaque jour. Il y a même une association "Vent des Maires" qui regroupe les courageux qui aiment leur territoire et qui pour de l'argent ne se laisseront pas embobiner.

L'Allemagne est un bon exemple de cette folie éolienne, les paysages sont dévastés, les habitants épuisés, les maisons dévaluées et si les lobbies jouxtant les ministères arrivent à influencer nos politiques de passage, nous dans nos campagnes nous devons faire ressurgir le bon sens de nos aïeux !

Si, vous qui me lisez n'avez pas pris la peine de creuser le sujet, je dois terriblement vous agacer pourtant je ne suis pas du genre à râler pour tout, au contraire j'essaye toujours d'être constructive, mais devant cette gigantesque farce dont j'ai failli faire les frais, je suis révoltée, révoltée de l'indifférence de ceux qui sont chargés de nous protéger !

L'éolien c'est open bar ! Dérogations pour tout, espèces protégées, faune et flore, zones humides, captage, déforestation. Il y a même un dérogation à la loi Montagne qui empêche la moindre construction mais qui autorise ces symboles de l'imposture légalisée !

Alors quand vous écrivez cette phrase vague, banale, sans consistance, de bons élèves : "pérenniser la production d'énergies renouvelables en développement sur le territoire", c'est bien facile et cela fait peur.

Pour avoir vécu un projet qui nous a pourri la vie pendant dix ans, je dis attention, le sujet des EnR et des éoliennes en particulier n'est pas banal. Tout est pipé dans ce monde là depuis les études d'impact, acoustiques, de danger..... jusqu'aux informations données oralement aux Maires et aux élus.

Voilà, pardon pour mon impertinence, ce n'est pas dans mes habitudes, mais c'est parce-que personne ne prend le temps d'étudier le problème à fond que les problèmes arrivent sans compter sur la légèreté de nos Ministres de l'Environnement successifs qui demandent à l'armée de rogner sur leurs zones d'entraînement pour pouvoir planter encore plus d'éolien. Les radars militaires, de la gendarmerie sont perturbés, ce n'est pas très grave, il n'y aura plus jamais de guerre n'est-ce-pas ? la guerre c'est fini, bien fini tout ça, pas vrai ?

Si quelqu'un à lu jusqu'au bout, merci à lui, sinon tant-pis j'aurais participé, j'aurai tout comme vous, qui avez planché sur le sujet, obéi aux directives qui fait que chaque citoyen a le droit de s'exprimer. Je n'ai pas eu le cœur à aborder les autres sujets parce-que pour moi l'éolien qui dévaste chaque jour nos beaux paysages de France et la vie de ses habitants est un crève-cœur...

Réponse n°14 :

14

Suite à la consultation du public et à l'issue des instances de gouvernance de l'agglomération Gaillac-Graulhet, les élus du territoire ont souhaité supprimer le potentiel éolien chiffré (50GWh pour 2050). La stratégie « Territoire à Énergie Positive en 2050 » est maintenue. La production d'énergies renouvelables est ciblée sur le solaire (photovoltaïque), le bois-énergie et la méthanisation.

15	<p>Très intéressant. Maintenant, il faut se tenir aux objectifs. Ne rien lâcher. Il faut, dans les cantines scolaires cuisiner bio et local, pas 20% du temps mais tout le temps. Embaucher pour ce faire plus de personnel si nécessaire. (Embauche= emploi= département vivant) Il faut favoriser le développement d'industries locales et arrêter le jetable. Favoriser l'électroménager réparable made in Occitanie Il faut favoriser non pas l'acquisition de matériel mais l'accès à un matériel collectif, par exemple un broyeur de végétaux pour plusieurs communes, une machine à laver le linge pour plusieurs appartements... Il faut favoriser la rénovation énergétique des logements. Adhérer pour cela à la SCIC Rehab. Poursuivre les actions de reboisement de l'association Arbres et Paysages Tarnais, augmenter les financements de ces associations de protection de l'environnement. (LPO Tarn) Planter des arbres dans les villages, les écoles, les places. Partout où c'est possible, faire de l'ombre. Sensibiliser les jeunes et le reste de la population. Favoriser les circuits courts, l'économie circulaire. Préserver nos rivières, améliorer le traitement des eaux usées. Préparer le manque d'eau que nous connaissons à l'avenir. Renforcer la transformation des pratiques agricoles par un travail de formation et sensibilisation renforcé auprès des agriculteurs. Interdire les désherbants. Et les pesticides. Poursuivre la recherche pour des pratiques agricoles alternatives.</p> <p>Un grand pour nos enfants, les générations à venir. Bien cordialement</p>	<p>36 fiches-actions composent le PCAET. Une fois validé, le plan d'action sera rapidement retravaillé avec les acteurs du territoire (associations, professionnels, chambres consulaires,...).</p> <p>Certaines actions sont déjà en cours et bien engagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action n°21 : avec l'intégration des circuits courts sous labels dans la restauration collective, sensibilisation des convives,... Un « audit restauration » a d'ors et déjà démarré sur l'ensemble des sites de production du territoire. Un des objectifs est le déploiement d'une restauration collective de qualité, en régie. - Les actions n°1 à 4 sont dédiées à la rénovation des bâtiments. - L'action 33 porte sur la sensibilisation de la population. - L'action n°15 sur la gestion de l'eau doit être étoffée et retravaillée avec les acteurs du territoire (syndicats de rivières, eau potable, chambre d'agriculture), - Les actions n°19 et 32 visent la transition agricole du territoire. Le « Projet Alimentaire Territorial » est en cours de réalisation sur l'agglomération. Les actions seront retravaillées en lien avec le comité de pilotage du PAT.
16	<p>Concernant le transport en commun, certains bus scolaires disposent de places libres et ne circulent pas à remplissage complet. Ces places libres devraient être accessibles aux étudiants ou actifs qui ne disposent pas de réseaux de transports réguliers à proximité.</p> <p>J'émet d'autre part, un avis défavorable au développement et à l'installation d'éoliennes sur notre territoire. Celles-ci entraînent trop de nuisances sonores et visuelles pour ceux et celles qui résident à proximité. Le recyclage de leurs constituants sont de surcroît problématiques aujourd'hui.</p>	<p>La fiche action n°26 porte sur l'optimisation du transport en commun et scolaire. L'optimisation du service de transport est en cours et fait partie intégrante du Plan de Mobilité 2020-2026.</p> <p>Suite à la consultation du public et à l'issue des instances de gouvernance de l'agglomération Gaillac-Graulhet, les élus du territoire ont souhaité supprimer le potentiel éolien chiffré (50GWh pour 2050). La stratégie « Territoire à Énergie Positive en 2050 » est maintenue. La production d'énergies renouvelables est ciblée sur le solaire (photovoltaïque), le bois-énergie et la méthanisation.</p>
17	<p>J'espère que par énergie renouvelable il s'agit de photovoltaïque, car éolien on est déjà menacé.</p>	<p>Suite à la consultation du public et à l'issue des instances de gouvernance de l'agglomération Gaillac-Graulhet, les élus du territoire ont souhaité supprimer le potentiel éolien chiffré (50GWh pour 2050). La stratégie « Territoire à Énergie</p>

	Faisons de la rétention d'eau quand elle tombe du ciel, cela évitera d'avoir des manques en périodes sèches.	Positive en 2050 » est maintenue. La production d'énergies renouvelables est ciblée sur le solaire (photovoltaïque), le bois-énergie et la méthanisation. La fiche-action n°15 sur la gestion de l'eau, sera rapidement retravaillée avec les acteurs du territoire (syndicats de rivières et syndicats d'adducteur d'eau potable).
18	Développer les transports communs le dimanche Créer des espaces verts en ville (jardins partagés avec collecteur de pluie et composter) Favoriser l'implantation des services en centre ville (MJC...) pour éviter des transports Encourager l'achat de maisons de centre ville	La fiche action n°26 porte sur l'optimisation du transport en commun et scolaire. L'optimisation du service de transport est en cours et fait partie intégrante du Plan de Mobilité 2020-2026. Les autres points abordés font partie des réflexions en cours, nous en prenons note.
19	Je suis contre l'implantation d'éoliennes sur notre territoire car je souhaite conserver notre cadre de vie, préserver la biodiversité, nous protéger des risques sanitaires, sauvegarder l'économie touristique et le vignoble. Par contre, à mon sens, il est préférable de privilégier le photovoltaïque.	Suite à la consultation du public et à l'issue des instances de gouvernance de l'agglomération Gaillac-Graulhet, les élus du territoire ont souhaité supprimer le potentiel éolien chiffré (50GWh pour 2050). La stratégie « Territoire à Énergie Positive en 2050 » est maintenue. La production d'énergies renouvelables est ciblée sur le solaire (photovoltaïque), le bois-énergie et la méthanisation.
20	Je suis très déçu du manque d'information du public apporté par l'agglomération (une simple affiche dans les communes. Je n'ai vu dans la presse qu'un seul article publié à une semaine de la clôture de la consultation comportant une information partielle et trompeuse, en indiquant notamment que l'agglomération s'engage à produire 100% de ses besoins en ENR alors que les chiffres du scénario retenu sont de 170%. Le PCAET devrait être plus précis et plus clair dans ses orientations. La suppression du potentiel éolien est un enjeu majeur pour assurer la protection de nos paysages, de notre patrimoine et de l'activité touristique qui en découle sans compter l'incidence sur l'attractivité résidentielle. La préservation de notre cadre de vie passe par la suppression du potentiel éolien et l'intégration des projets photovoltaïques. Sur la baisse de la consommation en énergie, les actions engagées sont peu précises et mériteraient une communication plus forte afin d'arriver à l'objectif. Concernant la première validation du PCAET, je considère que les élus communautaires ont été trompés par le document de synthèse qui est très partiel et ce même document est repris pour le public omettant la mention du potentiel éolien. On ne nous dit pas tout!!! ce manque de transparence est préjudiciable au principe démocratique.	Le petit éolien sont des installations de petites tailles (mât de 10 à 15 m de haut), éloignées du réseau national. C'est souvent le cas en milieu rural. Suite à la consultation du public et à l'issue des instances de gouvernance de l'agglomération Gaillac-Graulhet, les élus du territoire ont souhaité supprimer le potentiel éolien chiffré (50GWh pour 2050). La stratégie « Territoire à Énergie Positive en 2050 » est maintenue. La production d'énergies renouvelables est ciblée sur le solaire (photovoltaïque), le bois-énergie et la méthanisation.

<p>21</p>	<p>Super travail en ce qui concerne l'habitat et les déplacements.</p> <p>Je vous propose de financer la plantations de haies champêtres partout sur le territoire, pour des agriculteurs, des particuliers et entreprises. Comme vous le savez, cela aura pour effet de stocker le CO², aider l'eau a s'infiltrer dans les sols, retenir la terre sur les talus et limiter l'érosion/glisement de terrain.</p> <p>- Reboiser des terres non cultivés et faire des essais sur les essences d'arbres d'avenir économique ou écologique, recréer les ripisylves là ou c'est possible</p> <p>Dans la gestion de l'eau,</p> <p>- Sensibiliser a la récupération et potabilisation des eaux de pluie pour les particuliers. Intégrer des cuves de stockage dans la construction de maison neuves.</p> <p>- Remettre les cours d'eau sur leurs lit d'origine afin de stocker l'eau dans le SOL.</p> <p>Les diverses canalisations de ruisseaux effectué dans les nombreux remembrements agricoles ont accéléré la vitesse de l'eau. résultat, elle ne rentre plus en profondeur pour recharger les nappes et elle charrie terre et matière organique dans les fleuves...</p> <p>L'eau étant un gaz a effet de serre (https://www.youtube.com/watch?v=nzC3-Vy9_pM, Emma Haziza sur TedxTalks), limiter les stockages sujet à l'évaporation et donc cause du réchauffement climatique.</p> <p>Stocker l'eau dans le sol !</p> <p>Energie,</p> <p>- Appréhender le recyclage des panneaux photovoltaïques, est ce possible ? Combien ça coûte (€ et KW) avant d'investir massivement.</p> <p>- Investir et développer la filière Méthanière agricole et a partir des stations d'épurations.</p> <p>Je vous remercie de proposé cette consultation et de la lecture de mon humble avis.</p>	<p>Nous avons pris note de vos propositions concernant la séquestration carbone avec la plantation de haies, le reboisement, etc. Ces dernières rentrent dans l'axe « Préserver les écosystèmes naturels et les continuités écologiques ».</p> <p>L'action n°15 portant sur la gestion de l'eau sera étoffée dès les 1^{ers} travaux du comité de suivi et d'évaluation du PCAET. L'agglomération travaille avec les syndicats de rivières présents sur le territoire et les syndicats d'adduction d'eau potable. Cette thématique, transversale, est également un enjeu partagé par la chambre d'agriculture.</p>
-----------	--	--

22

A propos du PCAET de la GGA. En préambule, je noterai que la consultation est pour le moins étrange dans sa forme et ne permet pas de répondre aisément à vos propositions. Un bloc unique pour un document de 28 pages... Si cette question très ouverte me permet de m'exprimer très librement, certes, elle doit "empêcher" une synthèse aisée... Elle peut aussi "bloquer" nombre de citoyens. Enfin, la communication sur cette enquête est restée plus que confidentielle. Quand notre GGA prendra-t-elle le temps de réellement s'adresser aux 73302 habitants qu'elle représente ? Je copie : Le but : accélérer la transition écologique, améliorer le quotidien de tous les français, s'engager vers la neutralité carbone. • le développement d'une mobilité propre objectifs étalés sur 2020 – 2026. Déjà, il me semble étonnant que cette période englobe 2020 et 2021 sans qu'un bilan de l'action déjà menée sur ces 2 années figure en préambule. Que les documents annexes soient disponibles dans « nos » locaux de Técou est un frein, ils devraient être en ligne, chacun-e pouvant se les approprier à sa guise. Je note que la consommation des ménages serait éventuellement compensée par les énergies renouvelables en 2050 ! Encore une erreur dans la chronologie annoncée pour 2026 ! Le « tout électrique » des années précédant la crise pétrolière a laissé des traces indélébiles, aujourd'hui, ce sont les clim qui prennent le relais. On nous assure qu'elles sont moins voraces. Quelles études le prouvent ? Leurs effets sur la couche d'ozone reste désastreux. Qu'en est-il d'une véritable politique de rénovation de l'habitat ancien ? Qu'en est-il de la mise aux nouvelles normes de toutes les constructions récentes et à venir ? La GGA pourrait être moteur pour un financement incitatif... Pour ce qui est du transport routier – dont on reparlera au sujet des mobilités – qu'en est-il de la promotion des voies ferrées ? Quand vous parlez « agriculture » est-ce aussi l'élevage qui est concerné ? Avez-vous fait une distinction entre les petites exploitations et les fermes usines ? Il n'est plus temps de sensibiliser les industries, il y a des règles à faire respecter, c'est le rôle des agences gouvernementales et non-gouvernementales. Les industriels qui ne sont pas dans les règles doivent immédiatement s'y adapter et /ou payer des amendes fortes incitatives ! Tout est dit dans la ligne « transport » ! Malgré des déplacements très courts, l'usage des véhicules personnels polluants reste la norme. L'incitation positive à utiliser les transports en commun, la bicyclette ou le covoiturage, ..., n'est pas assez forte. Les lignes de bus, les horaires de la SNCF, les services sont-ils vraiment adaptés ? Bien sûr que non. Je ne rajoute rien ici sur l'agriculture. Les intrants artificiels sont à bannir. Pour les habitations principales, il est nécessaire de rénover. Mais il faut aussi une politique agressive qui encourage chaque nouveau propriétaire à construire avec un chauffe-eau solaire + des panneaux photovoltaïques + un récupérateur d'eau de pluie... je ne suis pas spécialiste, il y a certainement encore mieux aujourd'hui ! Des subventions conséquentes, un contrôle des tarifs pour des matériaux de qualité agréés et installés par des professionnels conventionnés s'imposent. Les arnaques liées à l'isolation à 1 € ont démontré la « faiblesse » de l'état et des collectivités. A vous de jouer ! Pour l'industrie, rien à ajouter. Pour ce qui est des déchets, la valorisation des recycleries, par exemple, des structures relais, est un axe important à promouvoir. Tout ce qui n'est pas « jeté » est bon pour la planète. Rien à ajouter au sujet des énergies renouvelables pages 11 et 12, il faut juste faire vite ! Page 13, si les problèmes sont identifiés, il faut les régler en imposant à minima le respect des normes actuelles. La page 14 est incompréhensible tant le nombre de dates : « et en 2021 ? d'ici 80 ans ... 2050 » mélange et rend peu compréhensible les bilans et les perspectives. Cependant, la lecture de cette page montre à quel point il est urgent de ne pas attendre ! De ce fait, les objectifs annoncés page 16 semblent plus qu'utiles à atteindre. Il manque, en 2050, la part supposée des énergies renouvelables dans la conso : 100 % ??? Les pages 17, 18 et 19 sont intéressantes, mais on attend les moyens qui devraient être décrits précisément page 20 ? Malheureusement, je reste sur ma faim... Je ne vois que de belles phrases, des intentions. Il n'y a rien de chiffré, rien de planifié. Un seul exemple : le transport et les mobilités douces : que proposez-vous pour que chacun puisse prendre sa bicyclette en toute sécurité pour se rendre au travail, à l'école, faire ses courses ? comment assurez-vous le lien entre le domicile et les différents moyens de transport collectif ? comment rendez-vous les cheminements plus sécurisés en ville ou à la campagne ? J'attends vos retours ! Respectueusement

22	<p>Réponse au n°22 :</p> <p>Conformément à la réglementation, l'ensemble des documents relatifs au projet de PCAET a été mis en ligne sur le site internet de l'agglomération, en complément de la version « papier » au centre de ressources de Téco. Les 59 communes et partenaires ont reçu un courrier et des affiches pour relayer l'information. L'élaboration du Plan Climat a démarré en novembre 2018, le diagnostic territorial, la stratégie et le plan d'action ont été réalisés en 2019, début 2020. En raison du contexte sanitaire et du renouvellement électoral, l'approbation du projet de PCAET n'a pas pu être réalisée au printemps 2020, comme initialement prévue. Pour cette raison, des objectifs ont été fixés dès 2021.</p> <p>Concernant la rénovation énergétique des bâtiments privés et publics, plusieurs fiches-actions en font l'objet (n°1 à 4). Pour les particuliers, le dispositif « Tarn Renov'Occitanie » accompagne les usagers sur le plan administratif et financier.</p> <p>La mobilité durable concerne 8 fiches-actions qui comprennent un travail collaboratif avec les opérateurs de transport tel que la région et la SNCF pour la partie ferroviaire. Un plan Vélo communautaire a été travaillé entre 2019 et 2021 associant le Département du Tarn, les communes les plus concernées par le sujet des déplacements à vélo et les clubs cyclos du territoire. Il définit les aménagements cyclables à réaliser à l'horizon 2030 et les actions complémentaires à mettre en place pour favoriser l'usage du vélo dit « du quotidien ». Ce plan vélo devrait être proposé à validation en conseil communautaire d'ici la fin de l'année 2022. Il appartiendra ensuite aux communes et à la communauté d'agglomération de réaliser les aménagements prévus, selon leurs calendriers et budgets disponibles.</p> <p>L'agriculture comprend tous les types de production (élevage, viticulture, céréales,...). Un Projet Alimentaire Territorial est cours d'élaboration à l'agglomération. Le plan d'action, validé en fin d'année 2022, sera intégré au PCAET.</p> <p>L'action n°22 sur la gestion des déchets comprend un volet « Réemploi et réparation » avec l'accompagnement et la valorisation des structures type : recycleries, chantiers d'insertions,...</p> <p>En ce qui concerne la consommation et la production énergétique du territoire, la stratégie territoriale est de devenir « Territoire à Énergie Positive » en 2050. Pour cela, la collectivité fait le choix de ; diminuer la consommation énergétique (rénovation habitat, sensibilisation des usagers, ...) et de produire des énergies renouvelables à partir du solaire, de filière bois-énergie et de la méthanisation. Cette stratégie a été validée suite aux diagnostics et aux études de potentiels du territoire. Ces objectifs, ambitieux, répondent aux objectifs régionaux (SDRADDET) et prennent en compte la réglementation en vigueur (loi TEPcv, loi Climat et résilience,...).</p>	
23	Prenons soins de nous, prenons soin de l'environnement !	Merci pour votre contribution.
24	<p>Les objectifs du PCAET sont très ambitieux, mais nécessaires. Ils ne peuvent être atteints qu'à l'aide d'une très forte mobilisation des habitants de l'Agglo : Changement de comportement (par ex : mobilité, tri des déchets, baisse de la consommation d'énergie fossile...), investissements dans le domicile (par ex : isolation, auto consommation photovoltaïque....). Or la politique et les "habitudes" de communication et de dialogue de l'agglo avec les habitants n'est pas adéquate aux besoins. Par ex. répondre à cette consultation publique s'est avéré assez compliqué, je n'ai pas eu connaissance d'éventuelle présentation publique du PCAET aux habitants ni par l'agglo, ni par aucune de ses 59 communes. Les habitants méritent pourtant plus de considération. Ils ne sont pas uniquement des consommateurs de biens, services, loisirs, etc. mis à leur disposition par les élus.</p>	<p>La consultation du public pour le PCAET est réglementée par le code de l'environnement. Cette dernière doit être réalisée, en ligne sur le site internet de la collectivité, durant 30 jours. Une actualité a été mis en ligne sur les réseaux sociaux de l'agglomération, le site internet et relayé par certaines communes du territoire sur leur propre site. Les 59 mairies, les partenaires et les établissements recevant du public ont reçu, mi-avril, un courrier accompagné d'une affiche pour les informer de la consultation à venir.</p> <p>Le Conseil de Développement de l'agglomération a également reçu l'ensemble des documents relatifs au PCAET et ont bénéficié d'une réunion de présentation le 6 avril 2022.</p>

	<p>Ils sont les acteurs fondamentaux et responsables de la transition écologique au quotidien et à ce titre devraient pas être considérés comme des "bénéficiaires", ou du "public" mais comme des partenaires capables.</p> <p>La transition écologique, doit susciter un élan du plus grand nombre, puisqu'il s'agira de changer les habitudes des habitants en un temps très court. Comment y parvenir sans une nouvelle façon de gouverner plus participative donc motivante ?</p>	<p>Les 4 dernières fiches-actions se concentrent sur l'axe « Informer et sensibiliser les habitants ». La mobilisation des habitants est essentielle pour agir en faveur de la transition énergétique et écologique. L'agglomération apportera tous les efforts nécessaires pour favoriser la participation citoyenne et développer des modes de communication efficaces.</p>
25	<p>Très importante cette consultation sur le PCAET ; au-delà de tous projets, de toutes réalisations, de toutes évaluations, l'enjeu de la transition énergétique est tel qu'il doit être à la base, à la source de toute politique, qu'elle soit nationale ou locale ; Bien évidemment une approche participative, d'incitations et d'adhésion est toujours préférable et doit être recherchée en priorité ; mais l'urgence est telle et les impératifs de réussite et d'efficacité tellement nécessaires pour le « bien de tous » que une politique de mise en œuvre « à marche forcée » me semblerait tout à fait judicieuse et souhaitable.</p> <p>Je fais confiance aux techniciens (ennes) pour choisir les bonnes priorités et les bons axes de développement dans la mesure où ils sont parfaitement conscients de leur responsabilité et qu'ils sauront répondre aux éventuels freins politiques parfois encore « trop frileux » ou « trop conservateurs » ;</p> <p>Plus concrètement, dans les prérogatives de la communauté d'agglos qui fait de l'attractivité des territoires un objectif majeur, quelle plus belle perspective que le territoire soit reconnu et labellisé comme un territoire novateur et précurseur dans les domaines de la transition énergétique et ils sont nombreux (énergétique, mobilités, emplois....)</p>	<p>Nous vous remercions pour votre retour et nous prenons note de votre enthousiasme pour continuer à participer à la dynamique lancée sur la transition énergétique.</p>

26	<p>Bonjour. Je découvre cette consultation assez tardivement, trop tard pour lire 10 documents de 50 pages chacun et donner un avis éclairé.</p> <p>Étant facilitatrice sur les questions de transition écologique, n'hésitez pas à revenir vers moi si vous souhaitez organiser une consultation en présentiel, je connais un grand nombre d'outils et méthodes qui faciliteraient l'émergence d'idées collectives !</p> <p>Nous avons échangé en visio pour parler de la Fresque du Climat, n'hésitez pas à revenir vers moi si vous le souhaitez !</p> <p>Je peux cependant faire un retour sur l'action 21 et les cantines scolaires, je trouverais d'autant plus important d'internaliser les cantines et éviter les plats préparés en externe et transportés dans des barquettes en plastique. Le projet de Cantine en transition était très intéressant à ce sujet ! Supprimer le bœuf ou au moins réduire à une fois par mois dans les menus de cantine serait aussi un acte fort et impactant. Aujourd'hui, 1 repas par semaine est constitué de bœuf dans l'école de mes enfants, c'est beaucoup trop si on veut respecter l'Accord de Paris. Ainsi qu'un autre retour sur l'action 24 et la plan vélo territorial qui me semble une excellente idée. Changer les mentalités en même temps que les infrastructures est une bonne stratégie. Sur Rabastens, la passerelle pour les vélos et piétons serait vraiment opportune.</p> <p>Action 33. Je suis disponible pour animer des ateliers de sensibilisation comme la fresque du climat, fresque de la renaissance écologique ou autre !</p> <p>Bravo pour ce beau travail !</p>	<p>Nous vous remercions pour votre proposition de participation aux travaux en lien avec le Plan Climat et particulièrement l'accompagnement proposé sur la sensibilisation des acteurs du territoire.</p> <p>L'élaboration et la mise en route, prochainement, du 1^{er} Projet Alimentaire Territorial (PAT) de l'agglomération permettra d'étoffer l'action n°21 avec des actions liées à l'agriculture, les circuits courts et les produits locaux dans les cantines scolaires.</p> <p>Le Plan Vélo Territorial de l'agglomération est en cours de déploiement. Plusieurs actions sont en projets avec notamment la mise en place du schéma directeur d'aménagement cyclable.</p>
----	--	---

ANNEXES

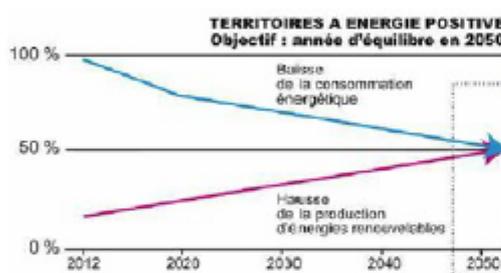
- Courrier de l'association « Vent Contraire »
- Courrier du syndicat mixte du bassin versant « Tarn Aval »
- Avis du Conseil de Développement (synthèse)

Le 6 mai 2022

Monsieur le Président
de l'Agglomération Gaillac-Graulhet

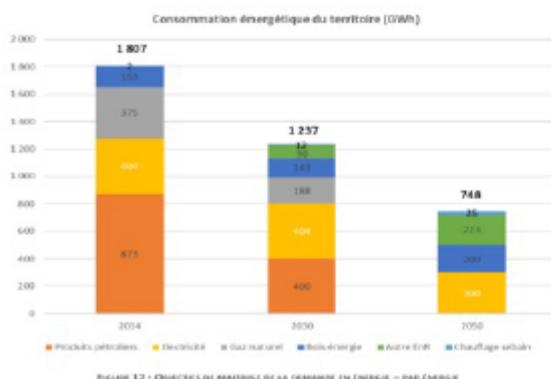
Dans le cadre de la consultation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) engagée par l'agglomération Gaillac Graulhet, l'association **Vent Contraire** se mobilise contre ce projet qui prévoit sur notre territoire 15 éoliennes à l'horizon 2050.

Les objectifs du territoire à énergie positive, sont rappelés dans les documents en consultation avec des leviers d'actions qui reposent sur la maîtrise des consommations énergétiques par une réduction de 50% et une augmentation de la production d'énergie renouvelables pour couvrir le besoin comme le montre le schéma ci-contre.



Nous partageons ces objectifs mais les prévisions de maîtrise de la consommation (baisse de 59%) semblent plus ambitieuses que ne le prévoit l'objectif de 50% ce qui nous semble louable.

Nous retenons par la présente étude que pour répondre aux objectifs d'un territoire à énergie positive, nous devons couvrir **un besoin de 748 GWh en 2050**.



Association Vent Contraire / 11, rue du Lac 81310 Peyrole / contact@ventcontraire.org

Le potentiel de gisement d'ENR est estimé à 1950 GWh comme le montre le graphique ci-contre. La trajectoire retenue prévoit 1268 GWh en 2050 alors que le besoin est de 748 GWh. Nous nous interrogeons sur la pertinence de l'objectif fixé. **Notons que la production d'ENR est supérieur de 520 GWh au besoin.**

Les prévisions de production d'énergie renouvelables nous interrogent sur le potentiel dont le calcul ne prend pas en compte le facteur humain et sur le choix retenu.

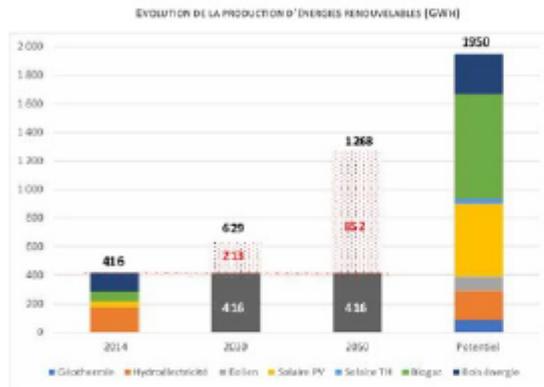


Figure 13 : Trajectoire de production d'ENR (Distribution Types)

Le tableau suivant intègre un potentiel de géothermie/aérothermie de 84 GWh alors que le gisement géothermie est évalué à 27 GWh (page 45/54) et celui de l'aérothermie à 95 GWh (page 47/54). Il semble que le potentiel Géothermie/aérothermie soit **sous-estimé de 38GWh**.

TABLEAU 1 : SCÉNARIO DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES PAR FILIÈRE (GWh)

	2014	2030	2050	Potentiel
Géothermie	0	30	60	84
Hydroélectricité	180	190	200	210
Eolien	0	15	50	100
Solaire PV	35	106	286	508
Solaire TH	0	10	22	39
Biogaz	73	126	423	726
Bois énergie	127	152	227	283
TOTAL	416	629	1268	1950

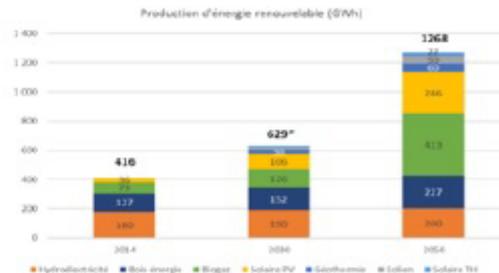


Figure 16 : Trajectoire de production d'ENR
*Production d'énergie éolienne envisagée en 2030 : 15 GWh, production d'énergie solaire thermique en 2030 : 10 GWh.



L'étude du potentiel éolien s'appuie sur des distances établies lorsque les éoliennes faisaient entre 70 et 90 m de hauteur. Les projets actuels reposent sur des hauteurs d'éoliennes comprises entre **150 et 200 m de hauteur** puisque les projets sont situés dans les vallées moins exposés au vent que les crêtes.

Il convient de noter que les projets ont fait l'objet d'un **rejet des populations** concernées en particulier sur le site de Peyrole lors des dernières élections municipales et antérieurement sur le projet à Giroussens.

L'avis de la **MRAE semble très critique** sur le projet de PCAET indiquant que les données devraient être actualisées, que le projet comporte de nombreuses erreurs et contradictions et que le projet ne prend pas assez en compte les enjeux environnementaux.

Nous considérons que les facteurs humains, paysagers, écologiques et patrimoniaux **réduisent à néant le potentiel éolien** du territoire intercommunal.

Considérant que la production d'ENR est **très largement surestimée** par rapport au besoin et que les incidences du projet sur l'environnement sont préjudiciables aux objectifs de préservation de nos paysages, de nos activités touristiques, de notre patrimoine naturel, architectural et agricole, l'association Vent Contraire, fort de ses nombreux adhérents et soutiens, demande **le retrait du potentiel éolien sur le territoire de l'agglomération Gaillac-Graulhet** et la suppression des productions éoliennes envisagées dans le scénario retenu.

Dans l'attente d'une réponse claire et précise de votre part, nous mobilisons la population sur le projet de PCAET qui compromet l'avenir de notre territoire.

Bien cordialement.

M-C. Gélis

Présidente de Vent Contraire

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT



Communauté d'Agglomération Gaillac-
Graulhet
Le Nay
81600 TECOU

DATE : 31 MAI 2022

**PROJET « PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL » DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET :
AVIS DU SMBVTA_v**

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN VERSANT
TARN AVAL
Abbaye Saint-Michel
81600 GAILLAC
Tel : 05.63.41.30.90
secretariat@tarnaval.fr

Responsable du dossier :
Emmanuelle SOUYRIS
Mail inondation@tarnaval.fr

Phase 1 : Diagnostic territorial

- P.21 et suivantes : (3. Projections climatiques futures) : L'Agence de l'Eau Adour-Garonne a élaboré un Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC) exposant une stratégie et des mesures concrètes permettant de mieux prendre en compte les enjeux de l'eau dans la planification territoriale. Ce plan contient des données intéressantes pouvant être utiles au PCAET.
- P.27 (III.A.1 : Explication du phénomène d'inondation) : Ajouter les semelles de labours sur les surfaces agricoles qui génèrent également des phénomènes d'inondations/ coulées de boue.
- P.28 (dernier §) : NB : Les petits cours d'eau, affluents du Tarn, peuvent également provoquer des inondations et générer des dégâts (ex : affluents du Tarn à Gaillac).
- P.29 (1^{er}§) : La montée des eaux peut entraîner des dysfonctionnements sur tous les réseaux (routiers, internet, électricité,...) causant des difficultés notamment en gestion de crise et post-crise.

Il pourrait être utile dans ce même paragraphe de faire apparaître les zonages réglementaires des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (cf. site de la Préfecture du Tarn).

- P.30 : Carte peu lisible.
- P.30 (conclusion – 3^{ème} astérisque) : Le ruissellement à cause de l'imperméabilisation des sols urbains ou des pratiques agricoles non adaptées.
- P.31 (3. Eléments de stratégie) : Il pourrait être intéressant d'identifier, quand cela est possible, les outils de planification déjà existants permettant de faciliter leur mise en œuvre (ex : Plans Pluriannuels de Gestion et Programme d'Actions de Prévention des Inondations)

Exemples :

- o Encadrer l'urbanisation des zones à risque (...) : PPG et PAPI
- o Diagnostiquer les zones de vulnérabilité (PAPI)

Les 6 premiers astérisques sont relatifs au volet préventif (actions prioritaires), le dernier astérisque au volet curatif (en dernier lieu).

- o Astérisque « *Lutter contre les inondations en protégeant et restaurant la fonctionnalité des zones humides, des sols et des cours d'eau* » (à ajouter)
- o Astérisque « *Sensibiliser les agriculteurs afin de limiter le ruissellement et promouvoir la mise en place de haies, de zones tampons et la conservation des sols* » (à ajouter).
- o Astérisque « *Renforcer les ouvrages de bassin de rétention* » : Un système d'alerte est déjà en place sur les principaux cours d'eau dont le Tarn (réseau Vigicrues), géré par l'Etat. Certaines communes peuvent être abonnées au système APIC

(Avertissement de Pluies Intenses) et quelques affluents du Tarn sont couverts par le service Vigicrues Flash (avertissement de crues soudaines).

- P.31 (§ B.1.a. Risque glissement de terrain et éboulement) : la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet est concernée sur la rivière Tarn par un Plan de Prévention des Risques effondrement de berge. Ce plan fait l'objet actuellement d'une révision. Il pourrait être utile de faire apparaître la carte du zonage de ce document (disponible sur le site internet de la Préfecture du Tarn).
- P.35 (§ 3. Eléments de stratégie – 2^d astérisque) : « Protéger les bâtiments et leurs occupants dans les zones à risque avérés *ou déplacer les enjeux (périls imminents)* ». (à ajouter)
- P.42 (§ IV.A. La ressource en eau) : Sur le territoire de la CA Gaillac-Graulhet, l'alimentation en eau potable est assurée par le captage des eaux superficielles (rivière Tarn + retenues).
Par ailleurs, d'autres données sont disponibles dans le Plan d'Adaptation au Changement Climatique Adour-Garonne (site de l'Agence de l'Eau).
- P.43 (§.2. Les enjeux du SAGE du bassin de l'Agout) : Il manque les enjeux des autres syndicats de bassin versant (Cérou-vère, Tescou-Tescounet et Tarn aval). Ces syndicats ne sont pas porteurs de SAGE mais disposent d'outils de planification relatifs à l'eau, en lien étroit avec l'adaptation au changement climatique (Plans Pluriannuels de Gestion, Contrats de rivière, Programme d'Actions de Prévention des inondations,...). Si vous le souhaitez, le Syndicat Mixte du bassin Versant Tarn aval pourrait vous proposer de compléter ce paragraphe permettant de prendre en compte ces éléments oubliés.
- P.47 (§.3. Les facteurs de pression) : Pour l'alimentation énergétique par hydroélectricité, il s'agit d'un réseau national.
- P.48 (dernier petit §) : « Les tendances d'évolution de production d'eau potable sont liées au contexte agricole actuel, à savoir l'augmentation de l'irrigation des vignes, pour faire face aux sécheresses (...) » : Il n'est pas souhaitable que les vignes soient irriguées avec de l'eau potable.
- P.50 (§5. Le risque d'inondation) : Ce paragraphe serait à supprimer : la qualité de l'eau n'est pas influencée par le risque d'inondation.
- P.52 (§.5 Ilots de chaleur urbains) : Il serait utile de faire apparaître dans ce paragraphe la désimperméabilisation des sols, qui s'accompagne souvent par la renaturation des centres-bourgs. Plusieurs communes du territoire de la CA Gaillac-Graulhet ont mené, mènent ou ont l'intention de mener des actions de désimperméabilisation des sols et de renaturation de zones urbaines : Lagrave, Gaillac, Sénouillac, Rabastens et Couffouleux.
- P.57 (§ au-dessus de la carte) : Le Plan de Prévention des Risques effondrement de berge (ou mouvement de terrain) est un risque différent du risque retrait et gonflement des argiles.
- P.64 (§ F. Biodiversité et Espaces Boisés -avant dernier petit § de la page) : Les espèces invasives concernent le milieu urbain mais aussi le milieu rural (ex : Renouée du Japon et bambous qui colonisent les berges des cours d'eau).

- P.70 (synthèse : 4^{ème} §) : D'autres techniques que l'irrigation, parfois combinées, pourraient permettre de conserver les rendements de cultures céréalières et maraîchères tels que le travail du sol, le choix des semences, des cépages,...
- P.70 (synthèse : 5^{ème} §) : Seul le risque d'inondation est évoqué. D'autres risques naturels majeurs sont présents sur le territoire et concernent des enjeux humains.

Phase 2 : Stratégie territoriale

- P.25 (astérisque « ressource en eau ») : il est proposé la rédaction suivante : « (...) en développant la désimperméabilisation des sols permettant l'infiltration de l'eau dans les sols, en développant des dispositifs fondés sur la nature destinés à favoriser la recharge naturelle des nappes en eau de qualité et en optimisant le stockage en surface en période d'excédent de précipitation ».
- P.25 (astérisque « Biodiversité ») : Il est proposé la rédaction et la structuration suivantes :
 - o « La préservation des écosystèmes naturels et semi-naturels (forêts, bandes enherbées et boisements le long des cours d'eau, (...))
 - o (même texte) : Améliorer la connaissance des écosystèmes (...)
 - o Renaturation des écosystèmes naturels (cours d'eau, zones humides,...)
- P.25 (astérisque « Agriculture ») : Il est proposé la rédaction suivante : « Adapter les pratiques agricoles aux besoins en eau : la gestion des terres (irrigation, couvert végétal, etc.), les cultures (semences, cépages) et le type d'agriculture (conservation des sols, etc.) ».

Plan d'action

- Action 15 : Dans les partenaires, remplacer « syndicats de rivière » par « syndicats de bassin versant »
- Action 16 : Une mission, regroupant tous les syndicats de bassin versant présents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (Syndicats de Cérou-Vère, Tescou-Tescounet, Tarn aval et Agout) a été menée permettant l'élaboration conjointe d'une fiche EAU (Eau Aménagement Urbanisme). Son objectif est une meilleure prise en compte des enjeux de l'eau dans le cadre de la révision du SCOT et de l'élaboration du PLUi. Cette fiche a été présentée à M.DAMEZ (vice-président) et au service urbanisme de la CA Gaillac-Graulhet.

Il est proposé d'intégrer cette démarche partenariale dans la rédaction de cette fiche-action et d'indiquer « syndicats de bassin versant » dans la liste des partenaires associés.

- Action 17 : Indiquer « syndicats de bassin versant » dans la liste des partenaires associés.
- Action 18 : Même observation que pour l'action 16. Par ailleurs dans la case « objectifs stratégiques », il est proposé la rédaction suivante : « *Maintenir et développer un réseau local (...)* ». Il est également proposé d'ajouter « syndicats de bassin versant » dans la liste des partenaires associés. Enfin, dans le volet « indicateurs », il pourrait être ajouter « *restauration des fonctionnalités naturelles des milieux* »

Pour information, le Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn aval a rencontré les responsables du service instructeur des permis de construire afin d'évoquer les besoins en terme de connaissances, de données pour mieux prendre en compte les enjeux de l'eau au moment de l'instruction des permis de construire (action complémentaire à l'élaboration de la fiche EAU détaillée pour l'action 16).

- Action 19 : Il est proposé d'indiquer le Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn aval dans les partenaires



SAEP du Gaillacois
Service Public de l'Eau

Monsieur le Président
Conseil Départemental du Tarn
Lices Georges Pompidou
81000 ALBI

N/Réf : 2020-025

Objet : Eau Brute

Rivières, le 26 juin 2020

Monsieur le Président,

En tant que producteur d'eau potable, le SMAEPG voit ses deux usines confrontées de façon désormais systématique à l'élévation de la température de l'eau prélevée dans la rivière Tarn, dépassant de plus en plus tôt et de plus en plus fréquemment le seuil de 25° qui déclenche une alerte de l'Agence Régionale de la Santé et implique une gestion plus délicate du processus de traitement de l'eau en vue de sa potabilisation. Vous trouverez en pièces jointes les graphiques montrant l'évolution de la température estivale de l'eau au niveau de nos deux prises dans le Tarn sur les sept dernières années.

Nous avons bien entendu pris en compte cet état de fait mais nos marges de manoeuvre sont faibles :

- les conduites sont déjà suffisamment enfouies pour ne pas subir la hausse des températures,
- un travail sur la ventilation et la protection thermique des réservoirs est largement engagé,
- la couverture complète des bâches d'eau traitée en sortie de nos deux nouvelles usines contribue aussi à retarder la montée en température,
- il est aussi évident que l'amélioration des processus de traitement a permis de réduire de façon très significative le carbone organique et donc d'optimiser les quantités de chlore utilisées, ce qui est très bénéfique dans ce contexte. Mais nous ne pouvons pas aller beaucoup plus loin.

Il me semble donc important qu'au-delà des besoins des écosystèmes et de l'enjeu de l'étiage, essentiels eux- aussi, il puisse être pris en compte dans la gestion quantitative de la ressource en eau brute, dont le Conseil départemental est un acteur majeur, cette donnée émergente qui tend à devenir récurrente.

Cet enjeu est à intégrer dans la réflexion d'ensemble sur la gestion de l'eau, comprenant les différents usages de l'eau du Tarn, depuis la gestion par les concessionnaires des retenues à vocation hydroélectrique à la stratégie des retenues artificielles en passant par la gestion des prélèvements agricoles. Ces derniers en réduisant, dès le printemps, le volume de la masse d'eau contribuent indirectement à diminuer sa vitesse de circulation avec un impact à chiffrer sur le réchauffement de la masse d'eau. Cette question est aussi à prendre en considération pour d'éventuelles nouvelles prises d'eau comme cela avait été envisagé un temps autour des alternatives au projet de retenue sur le Tescou.

Techniciens et élus du syndicat sont à votre disposition pour développer ce courrier. Sachant pouvoir compter sur votre implication dans ce sujet essentiel pour tous les producteurs d'eau potable puisant dans la rivière Tarn et par voie de conséquence pour les milliers d'abonnés qu'ils desservent.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

François Vergnes,
Président du syndicat mixte d'alimentation
en eau potable du Gaillacois

SAEP du Gaillacois «Lieurac» 81600 RIVIERES ☎ 05 63 417 408 – Fax 05 63 812 117 – SAEP_GAILLACOIS@wanadoo.fr
Siret : 20008450700017 – NAF : 3600 Z - TVA Intracommunautaire : FR 73200084507
I:\ECHANGE\COURRIER ENVOYE\2020\

